Nations Unies CEDAW/C/1999/I/3/Add.3

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
23 décembre 1998
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Vingtième session
19 janvier-5 février 1999
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*
Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines relevant de leur champ d'activité

Note du Secrétaire général

Additif

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. Au nom du Comité, le 29 octobre 1998, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter au Comité, avant le 5 décembre 1998, un rapport sur les informations fournies par les États concernant l'application de l'article 10 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingtième session.

2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par l'UNESCO et les décisions de politique adoptées pour promouvoir l'application de l'article 10 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

* CEDAW/C/1999/I/1.

99-00105 (F) 080199 120199

Annexe

Rapport de l'UNESCO sur l'application de la Convention

1. Conformément à l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités ainsi que des informations qui complètent celles figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingtième session.

I. Contribution de l'UNESCO à l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de ses activités

A. Priorités

2. L'UNESCO a fait des services d'éducation de base pour les «exclus», notamment les femmes et les filles vivant en milieu rural, l'une de ses principales priorités. L'organisation s'intéresse en particulier aux programmes d'alphabétisation et d'éducation pour les femmes ainsi qu'à l'orientation des filles d'âge scolaire. Elle s'efforce aussi de veiller à l'intégration des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie sociale, y compris dans la vie politique et dans l'avènement d'une culture de la paix grâce à la tolérance et à la non-violence, notamment en Afrique, dans les pays méditerranéens et dans les Balkans. Son objectif principal en la matière est d'aider les femmes à faire entendre leurs vues et leurs souhaits sur la manière dont la paix peut être atteinte et maintenue dans leur société, ainsi que sur la façon dont leurs connaissances et leurs compétences peuvent s'avérer utiles du niveau communautaire jusqu'au niveau international.

3. L'UNESCO ne néglige pas non plus la collecte d'informations, de statistiques et d'indicateurs concernant la condition de la femme afin de mesurer les progrès accomplis dans ses domaines de compétence. Elle s'efforce notamment de former du personnel compétent, ainsi que de veiller à l'application de principes concernant l'intégration de questions relatives aux femmes dans l'ensemble des activités de planification, de programmation, de mise en oeuvre et d'évaluation. Parmi les autres domaines prioritaires, figurent la vulgarisation juridique à différents niveaux du système éducatif (campagnes d'information sur la Convention et les lois nationales concernant les femmes et les filles); l'élimination des stéréotypes sexistes et l'application de la Plate-forme d'action de Toronto, qui a trait aux femmes et aux médias.

B. Mécanismes

4. Afin que ses actions portent pleinement leurs fruits, l'UNESCO continue à apporter son appui au mécanisme créé en 1997 afin de promouvoir la consultation collective avec les ONG qui interviennent dans les domaines liés aux femmes, aux filles et aux questions d'égalité entre les sexes. Six thèmes ont été retenus comme axes prioritaires : «Les femmes, la science et la technologie»; «Le langage sexiste et les stéréotypes»; «Les femmes et la culture de la paix»; Les filles (éducation, santé, famille); «Statistiques et données ventilées par sexe»; «L'éradication de la pauvreté (micro-financement, alphabétisation et compétences en matière de gestion)».

5. Soucieuse de mener une politique d'équité entre les sexes dans tout son secrétariat, l'UNESCO a désigné des coordonnateurs dans l'ensemble des programmes, des unités administratives compétentes et des bureaux de pays. Ces coordonnateurs communiquent régulièrement avec l'unité chargée de la question des femmes, se réunissent périodiquement pour débattre de sujets d'intérêt commun et sont étroitement associés aux actions que mène le secrétariat dans le domaine de la coopération avec les organisations non gouvernementales compétentes. Les coordonnateurs de l'UNESCO et les responsables des questions relatives aux femmes désignés par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont aussi de plus en plus souvent amenés à coopérer pour échanger des informations concernant les mesures prises en matière de parité entre les sexes et veiller à leur application.

C. Responsabilisation et évaluation

6. La nouvelle codification du budget mise au point pour l'exercice biennal 1998-1999 aidera le coordonnateur chargé des questions relatives aux femmes à suivre et évaluer périodiquement les progrès qui ont été accomplis dans le cadre des projets et des activités ayant trait aux femmes. Par ailleurs, l'UNESCO a introduit des codes budgétaires qui identifient les activités concernant les femmes afin d'éviter que ces activités ne pâtissent de réductions budgétaires.

7. Le secrétariat de l'UNESCO met actuellement au point un nouveau système intégré de programmation, budgétisation et contrôle qui sera complètement opérationnel au début de l'exercice biennal 2000-2001. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs prévus par ce système permettront de suivre les actions entreprises afin d'optimiser l'utilisation des ressour-

ces, l'objectif étant de disposer d'une représentation stratégique des activités et de leur incidence. Parmi les autres formes éventuelles de responsabilisation, on étudie la possibilité de prendre en compte les sexospécificités dans le système de notation du personnel.

D. Promotion des femmes au sein du secrétariat de l'UNESCO

8. Aucun programme de sensibilisation à la problématique de la parité hommes-femmes n'a encore été élaboré au sein du secrétariat de l'UNESCO, mais certains aspects de la question sont cependant abordés dans le cadre des séances d'orientation organisées à l'intention des personnes nouvellement embauchées ou encore des programmes de formation proposés par le Bureau du personnel.

9. Dans le cadre de la politique suivie en matière de promotion des femmes au sein du secrétariat, l'UNESCO s'efforce de parvenir à une représentation équilibrée des deux sexes. Pour ce faire, le Directeur général mène une campagne de recrutement et de promotion délibérément favorable aux femmes afin d'accroître leur nombre aux postes d'administrateur et de haut fonctionnaire.

II. Mesures prises par l'UNESCO pour appliquer les dispositions de la Convention, notamment dans les pays dont les rapports sont examinés par le Comité

Article 3 Libertés et droits fondamentaux de la personne sur la base de l'égalité avec les hommes, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel

Article 14 Femmes rurales

10. La situation des femmes et des filles en Afghanistan continue de se dégrader, leurs droits fondamentaux étant totalement niés par les autorités en place qui leur refusent l'accès aux services de santé, à l'aide humanitaire et aux programmes d'éducation et de formation. En outre, les femmes ne peuvent plus maintenant travailler en dehors de leur domicile. Au vu de cette situation, l'UNESCO, le Centre de recherche et d'études documentaires sur l'Afghanistan (CEREDAF) et l'Office humanitaire de la Communauté européenne ont organisé conjointement une réunion sur le thème de «La femme afghane à travers l'histoire de l'Afghanistan» (Paris, 11 décembre 1998) afin de rappeler au public que les Afghanes ont joué un rôle important dans l'histoire de leur pays et sont plus que jamais déterminées à défendre leurs droits fondamentaux ainsi que la sécurité et le bien-être de leur famille. Cette réunion avait également pour objectif de mobiliser l'opinion publique autour du problème des droits fondamentaux dont les femmes afghanes ont été privées.

11. Le bureau de l'UNESCO à Rabat (Maroc) aide le Gouvernement mauritanien à élaborer et à déployer un plan national d'action destiné à promouvoir la condition féminine et l'égalité entre les sexes. Financé par le FNUAP, ce projet a, depuis son lancement en 1996, permis de former aux niveaux national et régional de jeunes spécialistes qui sont chargés de conceptualiser la planification de l'enseignement. Il a également porté sur l'élaboration d'une politique de la famille et d'un plan de communication, qui complétera le plan d'action et sera mené par le Secrétariat d'État à la condition féminine. Plus récemment, une émission radiophonique pilote en faveur des femmes a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale de la population (Sénégal, 11 juillet 1998). Parallèlement, paraissait le premier numéro d'une revue trimestrielle. Dans le cadre d'un autre projet conjoint, le Secrétariat d'État mauritanien à l'alphabétisation et à l'enseignement originel (SEAEO) a réalisé une étude afin d'élaborer un programme pilote d'alphabétisation fonctionnelle. Un guide de formation destiné aux formateurs et des manuels ont été mis au point, et une étude portant sur les centres d'autoformation et la formation des formateurs sera terminée d'ici à la fin du mois de décembre 1998.

Article 5 Élimination des préjugés et des stéréotypes

Article 10 Éducation, révision des manuels scolaires, élimination des stéréotypes

12. Devant le succès remporté par les premières versions de la brochure intitulée «Pour un langage non sexiste», une troisième édition améliorée et actualisée sera disponible en anglais et en français en janvier 1999. Cette brochure sera largement diffusée par les bureaux de pays de l'UNESCO, les commissions nationales et les organisations non gouvernementales. Le bureau de l'UNESCO à Amman s'occupe actuellement d'un projet similaire sur la terminologie de la parité. L'objectif est de mettre au point un glossaire simplifié regroupant les termes utilisés pour les concepts et les raisonnements liés à cette problématique. Ce glossaire se composera de deux parties, l'une consacrée aux notions appliquées dans les différents secteurs sur ce sujet, et l'autre à la terminologie. Avec l'aide de l'UNIFEM et de l'unité chargée à l'UNESCO de la question des femmes, le bureau d'Amman mène également une étude consacrée aux conceptions stéréotypées des rôles de l'homme et de la femme dans l'enseignement primaire.

13. Par ailleurs, au Chili, La Morada (ONG chilienne) a produit, en collaboration avec le bureau local de l'UNESCO et l'Institut espagnol pour les femmes, un manuel et une cassette vidéo destinés aux élèves de l'enseignement secondaire. Intitulés «Cambio de piel» (Changer de peau), ces supports ont été élaborés avec la participation de collégiens, filles et garçons confondus, à qui l'on a demandé d'exprimer, avec leurs propres mots, ce que l'égalité des sexes évoquait pour eux.

14. Après les versions anglaise et française, la Division de l'éducation de base de l'UNESCO propose maintenant une version arabe du manuel «Gender Sensitivity», qui représente la somme de sept années d'expérience de l'enseignement en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et dans le Pacifique.

15. Le Programme d'éducation de l'UNESCO a élaboré un guide consacré aux droits des filles et des femmes qui a trait à 3 régions : Afrique : Tunisie; Pays arabes : Koweït; Asie : Sri Lanka. Ce guide, qui fait une large place à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'à la Convention sur les droits de l'enfant, s'adresse tout particulièrement aux élèves de l'enseignement primaire, notamment aux filles, dans la mesure où elles sont nombreuses à abandonner leur scolarité pour travailler, aider aux tâches domestiques, élever leurs frères et soeurs plus jeunes, ou pour se marier.

16. Le Programme d'éducation de l'UNESCO a également établi un centre de ressources pluridisciplinaire pour les familles et les communautés qui a été lancé au Koweït (1996-1998) afin de créer les conditions de l'épanouissement des enfants. L'UNESCO a adopté une démarche intégrée afin de répondre par des services appropriés aux besoins de base des enfants en matière d'enseignement. Pour ce faire, elle s'efforce de former les personnes qui vivent au contact des enfants (parents, enseignants, personnes chargées de s'occuper des enfants, jeunes et vieux). Le projet a aussi pour objectif d'améliorer la qualité de vie et la situation des familles en faisant en sorte que les individus (notamment les femmes) puissent bénéficier de formations continues et exercer des activités génératrices de ressources.

17. De son côté, l'unité responsable du Programme pour une culture de la paix a lancé un projet multimédia intitulé «Gypsy, Happy If You Are Free» qui se compose d'une brochure et d'un CD-ROM. Alliant musique, textes et images, ce projet témoigne de la diversité culturelle des tsiganes. Un chapitre entier rend hommage à l'action des femmes et des filles tsiganes en présentant leurs oeuvres, leurs photos et leurs poèmes. L'UNESCO entend ainsi donner l'occasion à ces femmes de s'exprimer afin de leur venir en aide dans la lutte qu'elles mènent contre la discrimination dont elles sont l'objet.

18. Le rapport intitulé «Des rôles des hommes et des masculinités dans la perspective d'une culture de la paix» (recommandations formulées à l'issue d'une réunion d'experts qui s'est tenue à Oslo, en septembre 1997, sous l'égide de l'unité chargée à l'UNESCO du programme concernant les femmes et la culture de la paix), a été largement diffusé et continue à être très apprécié grâce aux activités de suivi dont son application fait l'objet. Ce rapport recommande notamment que l'on sensibilise les garçons aux problèmes de parité afin de promouvoir des valeurs en harmonie avec une culture de la paix et réduire la violence masculine. Il a aussi permis d'introduire ce thème dans plusieurs villes russes, et a donné plus de poids à l'action menée par l'association «Non à la violence» qui est animée par des hommes. Ce rapport figure en bonne place sur le site Internet European Pro-Feminist Men's Network (réseau européen des hommes s'efforçant de promouvoir la condition de la femme) et sur le CD-ROM «Cité, citoyenneté et genre». En Afrique du Sud, des groupes d'hommes se sont joints à tous ceux qui ont exprimé leur soutien envers les droits fondamentaux des femmes, en participant à des défilés pacifistes. Le rapport est disponible en anglais, français, russe et espagnol. La Commission nationale tanzanienne pour l'UNESCO établit la version en swahili. L'UNESCO met actuellement au point les communications qui ont été présentées à l'occasion de la réunion d'Oslo en vue de les publier dans la série consacrée à la culture de la paix.

Article 6 Élimination de l'exploitation des femmes

19. La violence à l'égard des femmes et leur exploitation sexuelle sont une transgression de plusieurs conventions internationales qui revêtent une très grande importance pour l'UNESCO. La violence trouvant incontestablement son origine dans la pauvreté, le chômage et les lacunes dans l'éducation, il faudra dispenser une éducation de diverse nature à différents niveaux pour venir à bout de ce phénomène complexe. Grâce à ses multiples compétences, l'UNESCO est à même de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine en qualité de coordonnateur et de facilitateur et d'apporter une importante contribution aux travaux menés par les organismes des Nations Unies en la matière.

20. En coopération avec les États Membres, les institutions nationales, les ONG et divers organismes des Nations Unies, l'UNESCO continue de renforcer son dispositif préventif de lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes et de tenter de limiter les effets de la prostitution féminine découlant des phénomènes migratoires, grâce à des

activités et à des projets éducatifs qu'elle exécute en collaboration avec des ONG locales.

21. En Europe orientale et centrale et en Asie centrale, l'UNESCO continue à collaborer avec l'Institut Société ouverte, toujours très actif dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et a mis en place un réseau très efficace qui a pour nom «Arrêter la traite» (stop-trafic(A)solar.cini.utk.edu). Par ailleurs, elle procède actuellement à la création à Budapest, en collaboration avec cet institut, des partenaires internationaux et des ONG locales, un centre sous-régional pour les femmes, qui vise non seulement à leur dispenser éducation et formation mais aussi à résoudre les problèmes quotidiens qui les touchent tels que la violence au foyer et autres types de violence, la prostitution, etc. Ce centre ouvrira officiellement ses portes au printemps 1999.

22. Le Bureau de l'UNESCO à Islamabad mène des activités de lutte contre la traite des femmes qui englobent parfois la prostitution. La Constitution pakistanaise fait expressément état de cette pratique et de l'obligation pour l'État pakistanais d'en prévenir l'apparition. De son côté, l'UNESCO a tenu une conférence régionale sur la traite des femmes et des enfants en collaboration avec des partenaires locaux tels que des ONG, le Gouvernement pakistanais et divers organismes des Nations Unies (Karachi, 18-20 décembre 1997).

Promouvoir une culture de paix et de non-violence

Nécessité de modifier les attitudes culturelles

23. L'UNESCO a adopté de nombreux programmes visant à renforcer la cohésion sociale sur la base des principes de la tolérance et du respect des cultures au moyen de diverses initiatives (diffusion de longs métrages et de films documentaires et d'émissions de radio et de télévision, publication de manuels scolaires et de documents pédagogiques, révision des programmes scolaires, recentrage des programmes d'éducation civique sur les droits de l'homme, signature d'accords de coopération avec les commissions nationales chargées d'organiser la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de promouvoir la paix, la tolérance et les droits de l'homme, signature de pactes de réforme de l'éducation et de respect des droits de l'homme, élaboration de programmes de formation portant sur le thème de la paix et de la citoyenneté et formation d'enseignants).

24. Afin de modifier les attitudes et les valeurs culturelles, l'UNESCO continue aussi à appuyer les initiatives des organisations professionnelles visant à éliminer les images des femmes de nature à provoquer des actes de violence à leur égard et à inciter les médias à en diffuser de plus positives et de plus diversifiées. Ainsi, elle organise actuellement, en coopération avec l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, une réunion portant sur le thème «Perspectives on Democracy: Do Women make a Difference?», qui se tiendra à son siège du 2 au 4 décembre 1999.

25. Dans la même perspective, le Bureau de l'UNESCO à Amman s'efforce, en collaboration avec le Comité national jordanien pour les femmes, UNIFEM, l'UNICEF et le PNUD, de sensibiliser l'opinion publique jordanienne à la violence au foyer et au rôle que peuvent jouer les médias dans ce domaine. Il a organisé un atelier régional arabe sur la violence au foyer, qui s'est tenu à Amman les 22 et 23 novembre 1998, et prépare pour 1999 une réunion régionale devant rassembler des journalistes femmes des États du Golfe.

26. Dans le cadre du projet UNESCO/Italie tendant à dispenser une formation à des femmes journalistes de la région méditerranéenne, une réunion s'est tenue à Rabat (Maroc) du 27 avril au 1er mai 1998 sur le thème «Les femmes, les médias et la bonne gouvernance». Cette réunion avait pour objet de définir le rôle des femmes journalistes dans la société civile et la vie publique des pays méditerranéens et de faire le point des difficultés auxquelles elles sont confrontées dans leur profession. Y ont participé 30 femmes journalistes des pays suivants : Algérie, Belgique, Égypte, France, Italie, Jordanie, Maroc et Tunisie.

27. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a aidé le Bureau du Conseiller régional en matière de communication pour l'Afrique orientale à organiser, à l'intention des associations de femmes journalistes d'Afrique orientale, un séminaire régional sur la constitution de réseaux et la coopération (Nairobi, 21-23 octobre 1998). Ce séminaire, qui avait pour objet de renforcer les réseaux d'associations nationales, de définir et de reconnaître officiellement les associations de femmes journalistes d'Afrique orientale et d'évaluer leurs besoins afin d'élaborer une stratégie en conséquence, a examiné des questions telles que la représentation insuffisante des femmes dans les organes de décision, leur affectation à des travaux de reportage, de rédaction et de production subalternes, les politiques discriminatoires dont elles sont l'objet lorsqu'il s'agit de pourvoir des postes techniques et de responsabilité, leur manque de motivation, tenant à leurs peu de perspectives professionnelles, etc.

Microfinancement et éducation

28. L'UNESCO continue d'accorder une attention prioritaire aux femmes et aux filles dans les pays qui viennent de traverser des conflits armés afin d'atténuer les effets de ces conflits et de dispenser une éducation et une formation de

base à celles qui sont réfugiées et déplacées. Son projet de microfinancement et de formation intitulé «Knitting Together Nations», qui vise à venir en aide aux femmes réfugiées en Bosnie-Herzégovine, est un bon exemple des efforts qu'elle déploie dans ce domaine en coopération avec la Banque mondiale et des ONG locales. Il a permis, à l'occasion de la manifestation et de la table ronde organisées à Paris en décembre 1997 (Women and Micro-finance: Fashion for Development Event and Round-Table), de faire connaître en France, dans les pays du Benelux, en Espagne et au Royaume-Uni les ouvrages de tricot réalisés par ces femmes.

29. Dans cet esprit, l'ONG espagnole «Together In the World» a organisé à Palma de Mallorca, du 24 au 31 août 1998, en collaboration avec l'UNESCO et le Gouvernement des îles Baléares, une manifestation de sensibilisation aux droits des femmes qui visait essentiellement à venir en aide aux réfugiées bosniaques. Cette manifestation a consisté en une série de séminaires organisés chaque après-midi par l'UNESCO et portant sur les thèmes suivants : les droits des femmes, les femmes et la guerre, et les femmes et la microfinance en tant qu'instrument de développement. Parallèlement se sont tenus un marché artisanal, qui a permis d'exposer et de vendre des produits artisanaux, et un défilé de mode, qui a permis de faire connaître la collection d'ouvrages de tricot d'Amella Vilic, la créatrice bosniaque, et d'exposer d'autres ouvrages réalisés par des réfugiées bosniaques. Par la suite, un téléthon visant à faire connaître les difficultés des femmes bosniaques et à inciter le public espagnol à leur venir en aide au moyen de dons et de contributions en espèces a été organisé avec succès à la mi-décembre par l'ONG «Together In the World» et la chaîne de télévision espagnole Antenna 3.

30. Une initiative analogue a été organisée au Luxembourg les 12 et 13 octobre 1998 sous le patronage de la princesse Marie-Thérèse de Luxembourg et de l'UNESCO, en collaboration avec la Commission nationale luxembourgeoise auprès de l'UNESCO et des Ministères luxembourgeois de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes, des affaires étrangères, du commerce et de la coopération et de la culture. Elle visait essentiellement à inciter tous les participants à aider les réfugiées de Bosnie-Herzégovine et leurs familles à devenir financièrement autonomes grâce à des projets de microfinancement et à édifier un avenir économique durable.

La paix et le règlement des conflits

31. Il est également indispensable de dispenser une éducation et une formation aux victimes d'actes de violence et de la traite dans les domaines psychologique, sexuel, social, économique et juridique afin de faciliter leur réinsertion sociale. Le rapport de l'UNESCO sur le viol en tant qu'instrument de guerre, publié en mai 1995 en anglais et en français, a été récemment traduit en serbo-croate et distribué aux ONG et institutions concernées. De plus, l'UNESCO a créé à Gorazde un centre de réinsertion des femmes dont elle élabore et dirige les programmes en faisant appel aux services d'ONG locales. Elle y organise, à l'intention des formateurs et des victimes d'actes de violence, des sessions de formation qui portent notamment sur le viol et la santé sexuelle des femmes, les technologies de l'information et les langues étrangères.

32. Le rôle croissant des femmes dans le règlement des conflits, leur lutte en faveur de la démocratie et des droits de l'homme et la part de plus en plus importante qu'elles prennent dans le développement économique et social sont au coeur de deux programmes de l'UNESCO – le Programme méditerranéen intégré et le programme «Vers une culture de la paix» – qui visent à promouvoir la condition de la femme dans la région méditerranéenne, notamment dans les pays voisins de la mer Rouge, et à encourager les échanges et la coopération entre pays méditerranéens, condition indispensable à l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région méditerranéenne.

33. En Afrique, l'UNESCO exécute actuellement un projet spécial sur les femmes et la culture de la paix portant sur la période 1988-1999. Ce projet, qui a déjà été lancé au Burundi, au Cameroun, en Namibie, en République centrafricaine, en République du Congo, en Sierra Leone et en Tanzanie, sera progressivement étendu à d'autres pays. Il donne lieu à des missions de paix interorganisations visant à renforcer le rôle des femmes en tant que promotrices de la paix et à mieux faire entendre leur voix à l'échelon local, à des études de cas sur les techniques traditionnelles, à la constitution de réseaux, à des activités de plaidoyer et à des programmes d'éducation visant à permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour résoudre les conflits sans recourir à la violence en tenant compte des préoccupations spécifiques des femmes.

34. La première étude de cas sur les méthodes traditionnelles non violentes de promotion de la paix utilisées par les femmes a été réalisée au Burundi, où elle a été présentée lors d'un séminaire sur la «contribution des femmes à la culture de la paix», tenu dans ce pays en avril 1998. Ce séminaire a rassemblé des femmes d'origines géographiques et de sensibilités diverses, qui ont reconnu d'un commun accord l'importance de leur participation aux processus de paix et de réconciliation nationale. À partir de ces études de cas et en coopération avec le Forum des éducatrices africaines, l'UNESCO élaborera des modules de formation qui serviront à former les Africaines désireuses de promouvoir la paix aux techniques permettant de régler les conflits africains sans recourir à la violence et en tenant compte des préoccupations

spécifiques des femmes. On compte qu'en améliorant les compétences des femmes en matière de règlement des conflits, on permettra aux Africaines d'être mieux en mesure de participer aux processus de paix.

35. Établi en collaboration avec l'Association africaine des femmes pour la recherche sur le développement et à partir de documents présentés par des Africaines lors d'un séminaire interorganisations intitulé «Documented Best Practices of Women in Conflict Resolution Using Non Violent Traditional Methods», un document intitulé «Documented Best Practices of Women in Conflit Resolution Using Non Violent Traditional Methods» est en cours de publication. Par ailleurs, un annuaire des femmes au niveau local qui oeuvrent à promouvoir la solidarité dans les situations d'urgence est en cours de préparation, en collaboration avec le Réseau international de femmes.

36. Plusieurs réunions ont été organisées en vue de renforcer le rôle des femmes dans la promotion de la paix. Ainsi, une réunion sur la constitution d'un réseau actif d'associations féminines pour la paix et d'une banque de données sur les spécialistes de la réconciliation nationale et le développement au service d'une culture de la paix a été organisée au Congo en avril 1998, en coopération avec le Ministère congolais de la famille et de l'intégration des femmes au développement, et une autre, sur les femmes promotrices de la paix, a eu lieu en Tunisie. L'Union des femmes tunisiennes a décidé en juillet 1998 de créer un Sous-Comité des femmes et de la culture de la paix qui lui permettra de faire la liaison avec les initiatives de paix lancées dans d'autres pays – en particulier ceux du Maghreb et la Tanzanie – qui visent à renforcer les mouvements de femmes en Afrique grâce à une meilleure communication.

37. Dans ce contexte, les préparatifs d'une conférence panafricaine de femmes portant sur le thème Culture de la paix et non-violence en Afrique, qui doit se tenir à Zanzibar du 17 au 20 mai 1999, sont actuellement organisés en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Elle doit permettre de renforcer les réseaux de femmes africaines oeuvrant pour la paix, notamment au moyen de nouveaux modes de communication.

Article 8 Représentation des gouvernements à l'échelon international et participation aux travaux des organisations internationales

Article 10 Éducation

38. L'UNESCO continue d'accorder la priorité à la participation des femmes, à tous les niveaux et dans tous les domaines, à la vie sociale et politique, y compris à ses grandes conférences mondiales, notamment sa conférence mondiale sur la science au XXIe siècle (World Conference on Science in the XXI Century: A New Commitment). Cette conférence, qui se tiendra à Budapest du 26 juin au 1er juillet 1998, est organisée en collaboration avec le Conseil international des unions scientifiques, qui rassemble des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des ONG et des entités privées. Elle vise à faire le point des principaux acquis scientifiques, de leur impact sur la société et le développement, des résultats de la coopération scientifique internationale et des défis à relever au XXIe siècle.

39. L'UNESCO accordant la plus haute importance à la réalisation de son objectif de partenariat entre hommes et femmes, dans des conditions d'égalité, dans tous les domaines du développement humain, de la science et de la technologie, la Conférence mondiale sur la science au XXIe siècle examinera trois domaines intéressant particulièrement les femmes et l'égalité entre les sexes, à savoir la participation des femmes aux activités scientifiques et techniques, les effets et l'impact des avancées scientifiques et techniques sur les femmes, et la science et la technologie pour les femmes. Des réunions régionales destinées à mobiliser les gouvernements et la société civile sur ces questions aux niveaux national et régional ont été organisées; elles doivent permettre d'élaborer les recommandations, et les plans d'action régionaux seront présentés à la Conférence mondiale en juin 1999. À ce jour, ont été tenues les réunions régionales sur les femmes et la science et la technologie ci-après : la Réunion pour l'Amérique latine et l'Amérique centrale (Bariloche, Argentine, 21-23 octobre 1998), la Réunion pour l'Europe (Bled, Slovénie, 5-7 novembre 1998) et la Réunion pour l'Asie et le Pacifique (Australie, 1er-5 décembre 1998). D'autres réunions doivent se tenir en 1999 en Afrique (Burkina Faso, 25-29 janvier) et dans la région méditerranéenne (Turin, Italie, 29-31 janvier).

40. S'agissant de la participation des femmes à la vie politique et de leur représentation, l'UNESCO a participé à la quatre vingt-dix-neuvième Conférence de l'Union interparlementaire et du Comité des femmes parlementaires (Windhoek, Namibie, 5-10 avril 1998). Cette conférence a traité notamment de la diplomatie parlementaire, qui a été jugée essentielle par les participants pour prévenir l'éruption de conflits violents et promouvoir les valeurs de démocratie et de paix. Les parlementaires ont été invités à user de leur influence et à fournir des conseils et à rationaliser le processus de consolidation de la paix. L'UNESCO se félicite de sa coopération avec le Comité des femmes parlementaires, qui accomplit un important travail pour promouvoir le partenariat

entre les parlementaires hommes et femmes et équilibrer la représentation des deux sexes dans la vie politique.

41. Au Pakistan, aucune restriction n'empêche les femmes de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales. La fonction publique leur est ouverte et elles sont largement représentées dans les administrations publiques nationales et dans le service diplomatique. À cet égard, le Bureau de l'UNESCO à Islamabad s'attache à faire en sorte que les Pakistanaises soient représentées à égalité avec les hommes dans les réunions internationales car leur représentation, bien que ne faisant l'objet d'aucune restriction, se heurte à des obstacles et reste très inférieure à celle des hommes, tant en chiffres absolus qu'en pourcentages.

42. Le Bureau de l'UNESCO au Chili a prêté son concours pour l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts sur les mécanismes nationaux d'égalité entre les sexes, tenue à Santiago du 31 août au 4 septembre 1998. Cette réunion avait pour objet d'élaborer une stratégie régionale dont puissent se servir les décideurs pour donner suite au Programme d'action de Beijing et à faciliter les débats que la Commission de la condition de la femme tiendra à sa quarante-troisième session en mars 1999 au sujet du domaine critique intitulé «Les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme».

Article 10 Éducation

43. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, organisée par l'UNESCO à Paris du 5 au 9 octobre 1998 a été l'occasion d'adopter une série de propositions visant à améliorer l'enseignement supérieur pour l'adapter aux besoins d'un monde en pleine évolution. Les principes de base sont énoncés dans la «Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle : vision et action» (document d'une douzaine de pages), adoptée avec un «Plan d'action prioritaire visant à réorganiser et à promouvoir l'enseignement supérieur» (document d'une dizaine de pages). L'article 4 de la Déclaration affirme qu'il faut en priorité veiller à ce que les femmes aient accès sur un pied d'égalité à l'enseignement supérieur au sein duquel il convient par ailleurs de s'employer à éliminer tous les stéréotypes sexuels de sorte que les femmes prennent plus activement part à la prise de décisions.

44. En mars 1998, l'UNESCO, soucieuse de faciliter l'«alphabétisation juridique» des filles et des femmes à tous les niveaux de l'enseignement, a fait réimprimer les versions anglaise, française et espagnole du «Passeport pour l'égalité», une publication sous format passeport de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et ce, afin de rappeler aux gouvernements les engagements pris il y a près de 20 ans de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles. En publiant la convention dans le format d'un passeport, l'UNESCO souhaite communiquer le message selon lequel les droits fondamentaux des femmes et des petites filles sont garantis par la communauté internationale. Le fait de connaître l'instrument juridique qui consacre ces droits permet d'en accélérer l'application. Ce «passeport» ayant été diffusé avec succès et ayant suscité un vif intérêt, il est prévu de le publier sous une forme plus personnalisée et plus populaire en arabe et en portugais, ainsi que dans d'autres langues comme le swahili, l'ourdou, etc. On procède à la formulation d'une stratégie visant à promouvoir cette «alphabétisation juridique» en mettant également à contribution UNIFEM et d'autres organismes des Nations Unies, des organismes donateurs et des organismes de financement.

45. La Constitution pakistanaise garantit aux hommes et aux femmes l'égalité d'accès à tous les niveaux de l'enseignement. Les véritables obstacles ne sont ni constitutionnels ni législatifs, mais dans une large mesure socioculturels et économiques. Le Gouvernement n'a pas les moyens de créer, en nombre suffisant, les établissements nécessaires à l'universalisation de l'enseignement primaire consacrée dans la Constitution. Néanmoins, il reconnaît et accepte ses responsabilités et s'efforce d'atteindre cet objectif. Le bureau de l'UNESCO à Islamabad mobilise l'action dans ce sens tout en fournissant un appui technique et opérationnel, en particulier dans les régions défavorisées. On cherche à faire reculer le taux d'abandon scolaire des filles et à renforcer le taux d'activité des femmes. En 1998, l'UNESCO a versé une contribution de 50 000 dollars à la Commission du Premier Ministre pour l'alphabétisation pour des activités de plaidoyer, de suivi et d'évaluation, et la production de documentation pédogique.

46. Soucieux d'améliorer la qualité de l'enseignement en matière de population au Chili, le bureau de l'UNESCO au Chili, en collaboration avec le FNUAP, a organisé en mars 1998 une réunion de parlementaires latino-américains pour les inciter à promouvoir dans leurs réformes respectives l'enseignement de cette question. Il est prévu de poursuivre ce dialogue en y faisant participer toutes les parties intéressées (ministres de l'éducation, directeurs d'établissement scolaire, enseignants, étudiants et parents).

47. Pour donner suite à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFITEA V) tenue à Hambourg en juillet 1997 sur le thème de «l'éducation des adultes au service de l'émancipation des femmes», une série de réunions nationales a été organisée à ce sujet afin de préparer une réunion régionale qui aura lieu à Montevideo en 1999. La possibilité pour les citoyens d'exercer un con-

trôle sur les politiques suivies en matière d'éducation des adultes a retenu l'attention. Actuellement, des pays tels que la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Mexique et l'Uruguay mettent au point des textes pour sensibiliser l'opinion sur ce sujet; ils seront diffusés dans la région par les établissements secondaires, des émissions radiophoniques et d'autres moyens de communication.

48. Le projet interdisciplinaire de l'UNESCO sur la formation à un avenir durable (EPD : éducation et information en matière d'environnement et de population pour le développement) accorde la priorité à l'éducation pour tous – filles, femmes et jeunes défavorisés et marginalisés en particulier. Le bureau de l'UNESCO à New Delhi contribue à ce projet, notamment en dispensant une formation aux femmes dans les panchayats – Organisation EKTA (Tamil Nadu); en aidant chaque État de l'Union indienne à formuler une stratégie de lutte contre la violence contre les femmes; en évaluant les besoins de formation des femmes élues dans les panchayats. Ce projet a permis de recenser les possibilités de formation actuellement offertes par le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les mouvements militants aux élues.

49. Le bureau de l'UNESCO à New Delhi collabore par ailleurs avec le Conseil indien pour la recherche et la formation en matière d'éducation à un projet intitulé »Évaluation des mesures visant à améliorer l'éducation des filles et des femmes». Ce projet a pour objet d'évaluer et d'examiner à l'échelon national les mesures visant à inciter les filles à fréquenter des établissements d'enseignement primaire, telles que la fourniture gratuite du repas de midi, d'uniformes et de manuels scolaires ou encore de bourses liées à l'assiduité scolaire.

50. Le bureau de l'UNESCO à Rabat déploie des efforts analogues. Aux termes d'un contrat récemment conclu, la Commission nationale algérienne pour l'UNESCO et l'Association algérienne d'alphabétisation sont chargées d'organiser des cours qui seront dispensés à 80 stagiaires dans l'ouest de l'Algérie. Cette même association favorise l'éducation des filles et des femmes par des campagnes de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et a par ailleurs contribué à la création en Algérie de plus de 150 centres de formation continue des femmes.

51. En 1998-1999 également et en collaboration avec la Ribat Al Fath Association, le bureau de l'UNESCO à Rabat met en oeuvre un autre projet comprenant les activités suivantes : formation des enseignants et des formateurs, publication de manuels d'alphabétisation, production d'un dessin animé et d'un magazine mensuel d'information, lancement d'activités culturelles, mise au point d'une documentation informatique et organisation de nouveaux cours de formation. On a aussi mené des campagnes en faveur de l'éducation en matière de population et de l'environnement.

Statistiques

52. Étant donné les succès obtenus par les deux précédents ateliers de formation des statisticiens à la collecte et au traitement des données ventilées par sexe, tenus en Afrique en 1996 et en 1997, un autre atelier analogue, destiné aux États arabes, a été organisé à Amman du 21 au 25 novembre 1998, en collaboration avec la Commission nationale jordanienne, sur les indicateurs de l'éducation par sexe. En même temps, on veille à ce que le nouvel Institut national de statistique, actuellement en cours d'établissement, tienne compte de la problématique de la parité, aussi bien en théorie qu'en pratique.

53. À la fin 1997, la Division de statistique de l'UNESCO a publié en anglais et en français un Manuel sur les statistiques et les indicateurs ventilés par sexe dans l'enseignement, en tant qu'outil de formation destiné aux ateliers organisés en la matière. Ce manuel est à présent aussi disponible en arabe.

54. Afin de mettre au point des indicateurs de développement ventilés par sexe et des indicateurs de la participation des femmes (IPF), au niveau des États et des districts, le bureau de l'UNESCO à New Delhi, en collaboration avec le PNUD et le Ministère de la femme et de l'enfance, a organisé un atelier sur la problématique hommes-femmes et les indicateurs par sexe au niveau des États et des districts (New Delhi, 6-7 novembre 1998). On a formulé des programmes pilotes pour mesurer dans certains districts le degré d'autonomisation des femmes et définir une méthode applicable à tous les districts, y compris ceux dont les capacités statistiques et analytiques sont limitées. En fait, il s'agit de faire en sorte que les méthodes de collecte de données soient applicables partout en Inde.

55. Pour disposer de meilleures informations quantitatives et qualitatives sur les filles et les femmes, notamment sur l'enseignement scientifique et technique, les choix de carrière et leur développement professionnel, le programme scientifique et le groupe de la parité entre les sexes de l'UNESCO définissent des méthodes de calcul des taux de participation des femmes dans l'ingénierie, les sciences et les techniques. L'UNESCO espère par ailleurs disposer de crédits suffisants pour financer l'enquête pilote et l'analyse qu'elle fera des données ventilées par sexe dans les domaines de l'ingénierie, de la science et de la technologie.

Partage de l'information

56. La Conférence technique sur le monde de l'information des femmes, parrainée par le HAV était la troisième conférence de ce type organisée depuis 1990. Cette conférence a réuni 300 participants du monde entier, représentant des centres d'information communautaires, des institutions publiques (archives et bibliothèques nationales), des centres de recherche universitaire, des organisations non gouvernementales ou régionales et mondiales spécialisées dans le partage de l'information, des groupes de presse féminine et des militantes.

57. À cet égard, le programme des communications et le groupe de la parité entre les sexes de l'UNESCO ont participé depuis février 1998 aux préparatifs de cette conférence et ont fait des recommandations aux principaux conférenciers, tout en offrant une aide financière et des directives pour faciliter la création de la base de données des services d'information féminins dans le monde (projet de recensement mondial de ces services) lancée au cours de la Conférence. On a parallèlement pris l'initiative du «Thesaurus des femmes européennes», qui contient une liste de termes contrôlés permettant d'indexer les informations concernant la condition de la femme et les études sur le sujet. Ces deux initiatives constructives ont été particulièrement bien reçues par les participants qui les ont pleinement appuyées.

Éducation scientifique

58. Le Programme d'action de Beijing insiste sur l'importance des sciences et des techniques dans l'enseignement en tant qu'objectif à long terme. La population africaine étant en majorité féminine, le seul espoir d'industrialisation de l'Afrique réside dans la formation scientifique et technique des Africaines. En tant que centre de coordination africain pour les sciences et les technologies, le bureau de l'UNESCO à Nairobi s'efforce de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing et encourage les filles et les femmes à participer davantage aux activités scientifiques et technologiques en leur accordant des bourses et d'autres formes d'aide liées à ses différents programmes.

59. Un projet concernant les régions côtières et les pays insulaires vient d'être lancé en Afrique de l'Est et en Afrique australe, les travaux futurs feront fond sur les recommandations de la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSICOM) (Maputo, Mozambique, 18-24 juillet 1998), en particulier celles faites à l'issue de l'atelier technique de PACSICOM : développement durable des régions côtières – le rôle des communications et de l'éducation. Sur les 18 exposés présentés, huit l'ont été par des femmes et un document intitulé «Développement durable des régions côtières : le rôle des communications et de l'éducation – une perspective sexospécifique» était axé sur la problématique hommes-femmes. Il est indispensable de continuer d'améliorer les communications entre tous ceux qui s'intéressent à une exploitation viable à terme des zones côtières.

60. Dans le domaine des sciences fondamentales, le bureau de l'UNESCO à Nairobi a pris plusieurs dispositions dans l'intérêt des femmes : financement de la participation de deux femmes au quatrième Séminaire régional sur l'utilisation des micro-ordinateurs dans les sciences physiques – recherche et enseignement –, organisé du 21 au 25 septembre 1998 à l'Université de Nairobi (Kenya); financement de la participation de Mme Nouzha El Yacoubi aux préparatifs et aux travaux des neuvièmes Olympiades panafricaines de mathématiques (OPAM) tenues à Rabat (Maroc) du 27 au 31 juillet 1998; financement de la participation d'une femme à la neuvième session de cours d'été sur les produits naturels organisée à l'Université de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 19 au 29 août 1998 ; financement de la participation de trois femmes à un cours de formation UNESCO/ICRO sur la biologie cellulaire de la croissance première de certains poissons d'eau douce et d'invertébrés marins offert à Mombasa (Kenya) du 22 novembre au 5 décembre 1998; financement de la participation de deux femmes à un cours universitaire sur les études d'impact sur l'environnement donné du 6 au 17 avril 1998 à l'Université Abobo Adjamé à Abidjan (Côte d'Ivoire); financement de la participation de sept femmes à un cours régional de biologie moléculaire et de biotechnologie donné du 7 au 18 septembre 1998 à l'Université de Nairobi (Kenya); et octroi d'une bourse UNESCO-Conseil pour les actions en biotechnologie (BAC) à Mme Ndiaye M. C. Dasylva pour lui permettre d'effectuer des recherches au Centre régional de ressources microbiologiques de Nairobi (Kenya).

61. Dans le cadre du projet spécial sur la participation des femmes dans les domaines scientifique et technologique, une bourse a été accordée à une chercheuse kényenne pour lui permettre de participer au Colloque international RCPMI-Obihiro/OIE-Paris [19-22 août 1998, Obihiro (Japon)] et d'y présenter un exposé ainsi qu'au neuvième Congrès international de parasitologie [24-28 août 1998, Chiba (Japon)].

62. Le projet sur la promotion de l'ethnobotanique et l'utilisation durable des ressources végétales en Afrique vise notamment à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décisions et à financer les activités particulièrement utiles aux femmes. De ce fait, une formation et une aide financière sont accordées de préférence aux candidates et on privilégie les activités clairement favorables à la parité. Sur un total de 12 bourses d'études et de voyages accordées dans ce projet depuis avril 1998, sept l'ont été à des femmes. Les cinq

études sur le terrain (dont une confiée à un homme) visent toutes manifestement à promouvoir l'équité entre les sexes et sont particulièrement axées sur le rôle des femmes en tant qu'utilisatrices et conservatrices de ressources et s'efforcent chaque fois que possible de répondre aux besoins prioritaires des femmes dont elles tiennent dûment compte. Sur les six bourses de voyages, trois ont été accordées à des femmes. Dans la mesure où 80 % des demandes de bourses sont faites par des hommes, ce qui précède est symptomatique d'une «discrimination positive» visant à accroître le nombre des femmes participant aux réunions et à promouvoir leur carrière.

63. De façon générale, les agents de coordination et d'exécution des projets sur le terrain sont conscients qu'il importe de recenser dans chaque projet les éléments plus particulièrement liés aux besoins des femmes et de s'employer à y répondre. Toutefois, cela ne signifie pas que toutes les activités doivent systématiquement s'inscrire dans une perspective sexospécifique. Il s'agit en revanche d'intégrer une telle perspective et de sensibiliser davantage l'opinion aux obstacles sociaux et culturels qui s'opposent à ce que les femmes soient perçues en tant que partenaires dans les activités de recherche et de gestion et en tant qu'utilisatrices distinctes de ressources. Lors de l'examen des projets de recherche, on veille à ce qu'un langage non sexiste soit utilisé conformément aux directives de l'UNESCO.

Les enfants en détresse

64. Au Maroc, le bureau de l'UNESCO de Rabat et le Ministère de la jeunesse et des sports ont récemment lancé un projet visant à construire deux salles de classe d'apprentissage, dotées du matériel nécessaire à un salon de coiffure, au Centre d'observation et de rééducation des filles (Abdeslam Bennani, Casablanca). Ce centre est chargé de dispenser à de jeunes adolescentes coupables de menus larcins, de prostitution et d'autres actes de délinquance un enseignement de base et une formation professionnelle utile pour l'avenir.

65. Un autre projet a récemment été lancé par le bureau de l'UNESCO à Rabat en collaboration avec l'Association BAYTI, organisme qui s'occupe d'enfants dans des situations difficiles : enfants des rues, enfants abandonnés, enfants victimes d'abus sexuels ou de sévices, enfants exploités travaillant illégalement. Dans ce contexte, on met au point le projet concernant les filles des rues de Casablanca, de Méknès et d'Essaouira, qui prévoit des ateliers sur divers thèmes : santé, hygiène, art, théâtre, sports, etc. Pour faciliter la réinsertion des ex-jeunes prostituées dans la société, on s'efforce d'acquérir des matériels de formation pédagogique.

Article 10 Éducation

Article 11 Emploi

66. L'un des principaux axes de l'action que mène l'UNESCO en faveur du développement consiste à renouveler et à diversifier l'enseignement technique et professionnel afin de préparer les jeunes des deux sexes, notamment lorsqu'ils atteignent l'âge adulte, à s'insérer dans le monde du travail et à assumer leurs responsabilités de citoyen. L'UNESCO s'efforce aussi de proposer de nouvelles formules éducatives afin que chaque individu puisse accéder à tout moment au type d'enseignement et de formation correspondant à ses besoins. C'est avec ces objectifs à l'esprit que l'organisation prépare actuellement en collaboration avec la République de Corée le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel sur le thème «Apprentissage et formation continus, passerelle vers le futur» (Séoul, 26-30 avril 1999). Ce congrès s'interrogera principalement sur les modes d'enseignement et de formation continus à mettre en place pour répondre aux besoins du monde du travail au XXIe siècle.

Article 12 Santé

67. Les femmes et les fillettes courent davantage le risque d'être infectées par le VIH en raison de facteurs biologiques, sociaux et économiques. La pandémie du sida a indirectement nui à l'éducation des filles, plutôt qu'à celle des garçons, les filles devant rester à la maison pour prendre soin de parents malades ou de membres de la famille devenus orphelins et s'occuper des tâches ménagères. Les programmes éducatifs de prévention constituent l'un des moyens les plus efficaces d'encourager la pandémie. La Section de l'éducation préventive de l'UNESCO s'est donnée pour vocation de donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens de préserver leur santé et de participer à la vie économique du pays en leur offrant des programmes scolaires de prévention du sida et de la toxicomanie.

68. Dans le cadre de ses programmes éducatifs de prévention du sida et de la toxicomanie, l'UNESCO s'emploie principalement à renforcer les capacités dont les ministères de l'éducation disposent pour formuler des plans d'action nationaux visant à incorporer un volet d'éducation préventive dans les programmes scolaires. Pour atteindre cet objectif, une série de séminaires régionaux s'adressant aux responsables du secteur de l'éducation ont été organisés avec la participation de la Colombie, du Kirghizistan et de la Thaïlande.

69. Les enseignants sont des partenaires privilégiés pour l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation préventive, notamment par le biais de leurs associations

professionnelles. La Colombie a participé à la Conférence internationale organisée par Education International (EI), l'OMS et l'UNESCO sur le thème Éducation sanitaire et prévention du sida à l'école à l'intention des représentants des syndicats de l'enseignement (Harare, juillet 1995).

70. La Chine et la Thaïlande ont participé à l'Atelier régional sur la prévention du sida et de la toxicomanie par le perfectionnement des programmes et des matériels d'enseignement et d'apprentissage en Asie et dans le Pacifique, organisé par l'UNESCO et le PNUCID (Beijing, 25-29 août 1997).

71. Un atelier régional sur les programmes éducatifs de prévention du sida s'adressant aux associations locales de femmes africaines s'est tenu du 7 au 11 septembre 1998 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cet atelier a été organisé conjointement par les bureaux de l'UNESCO à Dakar, Harare et Abidjan en collaboration avec le projet de développement régional relatif au VIH ONUSIDA/PNUD à Dakar. On avait choisi comme thèmes de cette manifestation la parité hommes-femmes, et le sida et la promotion de la femme. Dix-sept pays ont participé à l'atelier (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Togo, Zambie et Zimbabwe).

72. L'atelier s'adressait aux associations locales de femmes parce qu'aujourd'hui les femmes sont frappées de plein fouet par l'épidémie alors qu'il y a 10 ans, le nombre de femmes contaminées paraissait marginal. Selon l'OMS, les femmes représentent près de la moitié des nouveaux cas d'infection chez les adultes. En 1994, plus d'un million de femmes dans le monde auront contracté le VIH. Selon les projections, d'ici l'an 2000, 14 millions de femmes au total seront contaminées par le virus, et 4 millions d'entre elles mourront du sida.

73. L'atelier avait pour but de renforcer les activités que mènent les acteurs de terrain pour mieux faire comprendre l'importance de l'éducation préventive dans les associations locales de femmes; recenser les meilleures pratiques appliquées pour dispenser une éducation préventive aux hommes et aux femmes sur le sida, en ayant recours à des méthodes adaptées facilitant la compréhension; proposer qu'une liste soit faite des stratégies connues et des centres de recherche existants concernant la transmission de messages éducatifs aux femmes africaines, notamment aux femmes non alphabétisées.

74. L'UNESCO a récemment approuvé le financement d'un projet interinstitutions (PNUD, UNESCO, UNICEF, UNIFEM, FNUAP et OMS) sur l'abolition de la pratique des mutilations génitales dans la communauté Gusii au Kenya, qui s'étendra sur deux ans, de 1999 à 2000. Entre autres objectifs à atteindre pendant cet intervalle, il faut citer la réduction d'au moins 5 % du nombre de femmes et filles soumises au rituel des mutilations génitales; une plus grande sensibilisation de la communauté Gusii, notamment des diverses classes de dirigeants, aux effets néfastes de cette pratique; un bilan précis des activités déjà menées ou en cours concernant les mutilations génitales et, dans ce cadre, un effort de collaboration entre les diverses parties intéressées.

75. La cinquième session du Comité international de bioéthique de l'UNESCO s'est tenue à Noordwijk (Pays-Bas) du 2 au 4 décembre 1998. On a présenté à cette occasion un rapport sur «la santé des femmes, la bioéthique et les droits de l'homme» qui dénonce la discrimination dont les femmes sont victimes dans le domaine sanitaire, du fait en particulier qu'elles ne bénéficient pas des soins de santé dans des conditions d'égalité. Le rapport étudie l'état de santé des femmes aux différents âges de la vie, les questions relatives à la santé et à la reproduction, la violence à l'encontre des femmes et des filles en Amérique latine et la santé des femmes âgées, et contient cinq études de cas (sélection en fonction du sexe du foetus en Inde, pratique de l'excision, etc.).

76. Ce rapport a permis d'établir que la discrimination était particulièrement marquée pour tout ce qui avait trait à la reproduction. Lorsqu'un diagnostic prénatal conclut à la nécessité de pratiquer un avortement en se fondant exclusivement sur le sexe – féminin en général – du foetus, les bioéthiciens doivent s'inquiéter du recours aux techniques modernes contre les foetus de sexe féminin. Le rapport précise également que chaque année, un demi million de femmes meurent des suites d'une grossesse. La plupart de ces décès pourraient être facilement évités si les femmes bénéficiaient d'un bon suivi médical. La violence à l'encontre des femmes, la dépression, le milieu familial et professionnel et l'espérance de vie sont autant de facteurs discriminatoires fondés sur le sexe. Le rapport a conclu qu'il fallait aborder les problèmes de manière interdisciplinaire et intersectorielle et que la bioéthique pouvait tenir une place importante dans la stratégie adoptée. Ce rapport sera publié par l'UNESCO dans la collection «Éthique» en anglais et français.

Article 10 Éducation

Article 13 Droits sociaux – culture et sports

77. Dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles au service du développement dont elle a assuré l'organisation (Stockholm, 31 mars-2 avril 1998), l'UNESCO a oeuvré pour que l'égalité entre les sexes dans les domaines artistique et culturel soit mise au rang des priorités des politiques publiques, à l'instar d'autres questions importantes. Dans ce but, une communication a été consacrée à l'examen des efforts menés au plan international

pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans le domaine de la politique culturelle. Ce document, intitulé «La femme dans les politiques culturelles» a énoncé cinq principes politiques à l'appui de l'égalité entre les sexes, à savoir l'égalité, la diversité, la reconnaissance, la transparence et la productivité. En outre, en marge de la conférence, ont eu lieu deux sessions d'Agora portant sur les problèmes des femmes et la discrimination à l'encontre des femmes dans la politique culturelle. La première était organisée par la Société internationale pour le développement sur le thème Libérer la créativité des femmes au moyen d'Internet et la seconde était organisée par l'Institut européen de recherche pour les politiques culturelles comparatives et les arts (ERICArts) sur le thème Les femmes et les politiques culturelles.

78. Dans le domaine sportif, il faudrait mieux comprendre et davantage étudier les réactions que peuvent avoir les jeunes garçons et les hommes face à l'entrée progressive des femmes dans le monde des sports afin de faciliter l'épanouissement de l'individu et de combattre les clichés sexistes dans les milieux sportifs. Afin de mieux comprendre les diverses facettes de l'interaction entre hommes et femmes dans le monde sportif ainsi que d'autres questions concernant le statut de la femme au sein de la famille, le développement culturel, les droits de l'homme, la santé et la technologie, le bureau de Windhoek de l'UNESCO a collaboré à la deuxième Conférence mondiale sur les femmes et le sport, organisée par le Ministère namibien de la santé et des sports, le Département de la condition féminine et l'Organisation namibienne des femmes (Windhoek (Namibie), 19-22 mai 1998).

79. Dans le sillage de la réunion de Windhoek et pour mieux définir le rôle que peuvent jouer les sports pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, les unités chargées des questions concernant les jeunes et les femmes et la Division de l'éducation et des sports de l'UNESCO ont organisé une réunion de groupe de travail d'experts sur les sports et l'égalité entre les sexes (24 novembre 1998). Cette réunion a débouché sur la réalisation d'un document technique qui fait le bilan des recherches et des travaux en cours dans ce domaine ainsi que des situations qui se présentent aux niveaux régional et mondial, et propose un plan d'action qui sera présenté en 1999 en Uruguay à une réunion des ministres de la jeunesse et des sports (MINEPS III) sur l'éducation physique et les sports, outils de développement social.

Article 14 Femmes rurales

80. L'UNESCO accorde la plus haute priorité aux services d'éducation de base destinés aux femmes les plus difficiles d'accès, en cherchant plus particulièrement à répondre aux besoins des jeunes filles et des femmes des zones rurales. Dans cette optique, les programmes d'alphabétisation fonctionnelle s'accompagnent d'actions de formation qui dotent les femmes rurales de nouveaux savoir-faire leur permettant à terme de gagner leur vie. Le Programme de développement intégré pour les femmes, mis en oeuvre par le bureau d'Islamabad de l'UNESCO (Lahore (Pakistan), août-novembre 1998) est un exemple de cette démarche, qui présente aux femmes des notions de base sur l'eau et l'hygiène, la préservation et la gestion de l'eau.

81. La participation active des femmes autochtones aux projets est également très encouragée, mais peu de projets s'adressent exclusivement aux femmes. Dans ce domaine, l'UNESCO fonde son action sur trois grands principes : les droits culturels pour tous, la protection et la promotion des différentes identités culturelles et le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. En application de sa constitution, l'UNESCO a pour mandat de lutter contre toutes les formes de discrimination dans ses domaines de compétences. On ne peut pas citer de meilleur exemple de ce type d'action que la Convention et la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Parmi l'éventail de mesures prises dans ce cadre figurent des études menées dans diverses parties du monde afin de défendre et de promouvoir les droits culturels.

82. Au rang des projets récents destinés aux peuples autochtones, on citera l'atelier sur le journalisme autochtone organisé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU (Madrid, janvier 1998), la participation au groupe de travail sur les peuples autochtones tenu à Genève en juillet 1997 et 1998, la signature et la réaffirmation du Mémorandum d'accord avec l'Association latino-américaine des parlementaires autochtones (août 1997). La commission des femmes de l'Association met en oeuvre des projets visant à enseigner les droits de l'homme dans les langues autochtones.

83. Des activités sont également menées pour élargir le potentiel des jeunes autochtones, notamment des jeunes femmes des Caraïbes anglophones, et dispenser une formation professionnelle et technique aux femmes et aux jeunes filles d'ethnie maya (UNESCO/Guatemala).Un stage de cinq jours a été organisé à l'intention de quatre jeunes autochtones, trois des stagiaires étaient des jeunes femmes originaires du Canada, du Mali et de la Nouvelle-Zélande.

84. Dans le cadre du projet Réseau euro-maghrébin de formation aux métiers de la communication (REMFOC), deux journalistes de télévision de Maurice ont participé à des stages de formation à la communication (Tunisie, 23 mars-4 avril 1998, et Bruxelles, 21 septembre-3 octobre 1998). Une vidéo de ces stages de formation est en cours de réalisation pour la télévision sous le titre Les femmes du Maghreb.

85. L'UNESCO étudie aussi la faisabilité d'une émission radiophonique destinée aux femmes rurales du Maroc qui serait diffusée en arabe et dans les dialectes berbères et porterait sur divers problèmes intéressant les femmes.

86. Un séminaire a été organisé au Maroc par l'UNESCO, le FNUAP et le Centre des études et des recherches démographiques du Ministère de la prévision économique et du plan sur le thème de l'éducation en matière de population (Rabat, 25-27 mars 1998). Ce séminaire avait pour objectif de mettre en commun les approches quantitatives et qualitatives suivies pour la scolarisation des filles des zones rurales, l'éducation en matière de population, la planification familiale, la santé maternelle et infantile et la famille.